

DELIBERATION CFVU-042-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 07 juin 2021,

Objet de la délibération : Modification des MCC – SANTE - PHARMACIE

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 14 juin 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications des Modalités de Contrôles de Connaissances pour le Master 2 Sciences du Médicament – Parcours Valorisation de la Pratique Officinale (VPO) sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'Angers

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 24 juin 2021

Fiche de modification des maquettes de formation

- § **UFR : Facult  de Sant **
- § **Avis favorable du Conseil de d partement Pharmacie du : 11 mai 2021**
- § **Avis favorable du Conseil de Facult  du : 20 mai 2021**
- § **Passage   la CFVU du :**
- § **Rentr e universitaire : 2021-2022**

Formation concern e : 3 me cycle court/ M2 VPO : 6 me ann e officine

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
- (joindre un argumentaire)***

§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :**

Détail de la modification à compléter au verso :

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2020/2021	2021-2022
Semestre 1		
UE3-2 Environnement Socio-économique Coef 5 10 ECTS	Gestion et environnement socio-économique Coef 3 Législation pharmaceutique et droit du travail -Qualité Coef 2 • Législation pharmaceutique coef 1 Session 1 et 2 CT Coef 0,6 • Droit du travail Coef 0,5 Session 1 et 2 CT coef 0,4 • Qualité Coef 0,5 Session 1 et 2 CT coef 0,5	Gestion et environnement socio- économique Coef 3 Législation pharmaceutique et droit du travail Qualité Coef 2 • Législation pharmaceutique coef 1,5 • Droit du travail Coef 0,5 • Qualité Coef 0,5

Master 2 Sciences du Médicament
Parcours Valorisation de la Pratique Officinale (VPO)

2018/2019 - 2019/2020

Intitulés de l'U.E.	Code Nature	Nbre d'heures				ECTS	Coef.	Session 1								Session 2				Remarques	
		CM	TD	TP	H/etud			Assidu								CT	CC	TP	Oral		
								CT		CC		TP		Oral							
								Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.						Durée
Semestre 3 VPO	SEM																				
UE3-1 Pratique officinale	UE	70,0	105,0	22,0	197,0	20	10														
Analyse de prescription et conseils associés	MATI	2,0	16,0		18,0		1,5														
Analyse de prescription	MATI						0,75					10min	0,75							10min	0,75
Interactions	MATI						0,25	1h30	0,25					1h30	0,25						
Suivi Officiel	MATI	10,0	65,0		75,0		3,75		x	0,3		10min	0,7							10min	3,75
Médication Officinale	MATI	58,0	18,0	10,0	86,0		4														
Dermopharmacie	MATI						1	1h*	1					1h	1						
Phytothérapie et aromathérapie	MATI						0,5	Phyto 1h*	0,75					Phyto 1h	0,75						
								Reco 1h	0,25					Reco 1h	0,25						
Homéopathie	MATI						1	1h*	1					1h	1						
Mycologie	MATI						0,5				10min	0,5						0,5	non		
Conseil vétérinaire	MATI						1	1h*	1					1h	1						
Veille documentaire et actualité officinale	MATI		6,0		6,0		0,25					15 min	0,25							15min	0,25
Analyse exécution de préparations	MATI			12,0	12,0		0,5			30min	0,7	12h	0,3	30min	0,7			0,3	oui		
UE3-2 Environnement socio-économique	UE	51,0	31,0		82,0	10	5														
Gestion et Environnement socio-économique	MATI						3					15min	3,5							15min	3,5
Législation pharmaceutique et droit du travail - Qualité	MATI					10	2														
Législation pharmaceutique	MATI						1	1h	0,6					1h	0,6						
Droit du travail	MATI						0,5	30min	0,4					30min	0,4						
Qualité	MATI						0,5	x	0,5					x	0,5						
UE Assiduité	UE																				
Assiduité	MATI																				
Total Semestre Impair		121,0	136,0	22,0	279,0																
Semestre 4 VPO	SEM																				
UE4-1 Stage officinal	UE					30	15														
Oral de pratique	MATI						7					20min	7							20min	7
Exécution d'une préparation	MATI						2			3h	2							2	non		
Posologie	MATI						1	15min	1					15min	1						
Procédure qualité	MATI						1											1	non		Fait pendant le stage
Commentaires d'ordonnance	MATI						1,5					1,5					1,5	non			Fait pendant le stage
Evaluation du maître stage	MATI						1,5				1,5				1,5	oui					
Pharmacovigilance (Pharmacodépendance)	MATI						0,5					10min	0,5							10min	0,5
Education thérapeutique du patient	MATI						0,5					10min	0,5							10min	0,5
Total Semestre Pair																					

* Organisation évaluation Médication Officinale Les évaluations de Dermopharmacie, Phytothérapie, Homéopathie et Conseil vétérinaire sont organisées en même temps soit une épreuve de 4H

Modalités de validation du semestre 3
 Pour valider le semestre, il faut avoir 10/20 à chaque épreuve, sauf :
 - le CC et l'oral de Suivi officinal se compensent
 - le CT Phytothérapie et le CT Reconnaissance se compensent
 - le CC et le TP d'Analyse-exécution de préparation se compensent

Modalités de validation du semestre 4
 Pour valider le semestre, il faut avoir 10/20 à chaque épreuve

Modalités de validation de l'étape
 Pour valider l'étape, il faut valider chacun des semestres

Master 2 Sciences du Médicament
Parcours Valorisation de la Pratique Officinale (VPO)

2021-2022

Intitulés de l'U.E.	Code Nature	Nbre d'heures				ECTS	Coef.	Session 1								Session 2								Remarques
		CM	TD	TP	H/etud			Assidu																
								CT		CC		TP		Oral		CT		CC		TP		Oral		
								Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Coef.	Report	Coef.	Report	Durée	Coef.	
Semestre 3 VPO																								
UE3-1 Pratique officinale	UE	70,0	105,0	22,0	197,0	20	10																	
Analyse de prescription et conseils associés	MATI	2,0	16,0		18,0	20	1,5																	
Analyse de prescription	MATI						0,75						10min	0,75							10min	0,75		
Interactions	MATI						0,25	1h30	0,25						1h30	0,25								
Suivi Officiel	MATI	10,0	65,0		75,0		3,75			x	0,3			10min	0,7							10min	3,75	
Médication Officinale	MATI	58,0	18,0	10,0	86,0		4																	
Dermopharmacie	MATI						1	1h*	1						1h	1								
Phytothérapie et aromathérapie	MATI						0,5	Phyto 1h*	0,75						Phyto 1h	0,75								
Homéopathie	MATI						1	1h*	1						1h	1								
Mycologie	MATI						0,5					10min	0,5						0,5	non				
Conseil vétérinaire	MATI						1	1h*	1						1h	1								
Veille documentaire et actualité officinale	MATI		6,0		6,0	0,25							15 min	0,25							15min	0,25		
Analyse exécution de préparations	MATI			12,0	12,0	0,5				30min	0,7	12h	0,3			30min	0,7			0,3	oui			
UE3-2 Environnement socio-économique	UE	51,0	31,0		82,0	10	5																	
Gestion et Environnement socio-économique	MATI					10	3							15min	3,5							15min	3,5	
Législation pharmaceutique et droit du travail - Qualité	MATI						2																	
Législation pharmaceutique	MATI						1,5	1h	1,5						1h	1,5								
Droit du travail	MATI					0,5	30min	0,5						30min	0,5									
UE Assiduité	UE																							
Assiduité	MATI																							
Total Semestre Impair		121,0	136,0	22,0	279,0																			
Semestre 4 VPO																								
UE4-1 Stage officinal	UE					30	15																	
Oral de pratique	MATI					30	7							20min	7							20min	7	
Exécution d'une préparation	MATI						2				3h	2							2	non				
Posologie	MATI						1	15min	1						15min	1								
Procédure qualité	MATI						1					1							1	non			Fait pendant le stage	
Commentaires d'ordonnance	MATI						1,5					1,5							1,5	non			Fait pendant le stage	
Evaluation du maître stage	MATI						1,5				1,5						1,5	oui						
Pharmacovigilance (Pharmacodépendance)	MATI						0,5						10min	0,5							10min	0,5	Fait pendant le stage	
Education thérapeutique du patient	MATI						0,5						10min	0,5							10min	0,5	Fait pendant le stage	
Total Semestre Pair																								
* Organisation évaluation Médication Officinale Les évaluations de Dermopharmacie, Phytothérapie, Homéopathie et Conseil vétérinaire sont organisées en même temps soit une épreuve de 4H																								
Modalités de validation du semestre 3	Pour valider le semestre, il faut avoir 10/20 à chaque épreuve, sauf : - le CC et l'oral de Suivi officinal se compensent - le CT Phytothérapie et le CT Reconnaissance se compensent - le CC et le TP d'Analyse-exécution de préparation se compensent																							
Modalités de validation du semestre 4	Pour valider le semestre, il faut avoir 10/20 à chaque épreuve																							
Modalités de validation de l'étape	Pour valider l'étape, il faut valider chacun des semestres																							